

# Bulletin d'inscription

## Terminale 2018/2019

Joindre deux photos

Nom

Prénom

Né(e) le

Adresse de l'étudiant

Code postal

Ville

Tél. parents

Portable étudiant

E-mail

Adresse des parents (si différente)

Code postal

Ville

Inscription préférentielle envisagée en 2019/2020 au concours de:

Paris V Descartes

Paris VII Diderot

Paris-Sud XI

Paris-Nord XIII

Paris VI P & M Curie

Versailles St-Quentin

Paris-Est XII

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours de Médisup, je m'inscris au(x) :

### I. Stages d'acquisition des connaissances médicales fondamentales

#### UE2 - UE5 : Biologie - Embryologie - Histologie - Anatomie

##### Stage des vacances de la Toussaint

Stage de 22h

590 €

##### Stage des vacances d'hiver au choix

Stage de 22h du 25/02/19

590 €

Stage de 22h du 04/03/19\*

590 €

##### Stage des vacances de printemps au choix

Stage de 22h du 22/04/19

590 €

Stage de 22h du 29/04/19\*

590 €

##### Stage post-bac

Stage de 22h du 27/06/19

590 €

\*Lieu du stage : 13, passage Dauphine, 75006 Paris

##### Lieu des cours de Médisup demandé :

Centre Médisup Paris V Descartes

Centre Médisup Paris VI Pitié

Centre Médisup Lariboisière Paris VII

Centre Médisup Orsay Paris XI

Centre Médisup Créteil Paris XII

Centre Médisup Bobigny Paris XIII

Centre Médisup Versailles Saint-Quentin UVSQ

### II. Stages de maîtrise des raisonnements scientifiques de la PACES

#### UE3 - UE1 : Physique - Chimie

Stage de 36h le mercredi après-midi

965 €

Stage de 36h le samedi matin

965 €

Lieu des cours pour les stages d'anticipation annuels UE3 - UE1 :  
13 passage Dauphine, 75006 Paris

Montant total :

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Médisup PACES

**Total (I + II)**

**Signature**

# Modalités d'inscription

## Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par La Poste, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes;
- le règlement des frais de scolarité;
- la photocopie des trois derniers bulletins de notes en votre possession.

Le règlement des stages peut s'effectuer par chèque ou prélèvements en 6 échéances : le 1<sup>er</sup> octobre pour le stage des vacances de la Toussaint, le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> janvier pour le stage de décembre à mai de physique chimie, le 1<sup>er</sup> février pour le stage des vacances d'hiver, le 1<sup>er</sup> avril pour le stage des vacances de printemps et le 1<sup>er</sup> juin pour le stage post-bac. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Médisup PACES.

Le nombre de places étant limité, Médisup ne peut garantir toutes les inscriptions.

L'annulation du stage d'anticipation est possible si elle est effectuée par lettre recommandée avec AR et prend effet le jour suivant la date de présentation de celle-ci. La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, minorée d'une somme de 95 Euros (la minoration ne s'applique pas si l'annulation se produit moins de 15 jours après l'inscription).

L'organisation pédagogique des séances présentée dans la brochure est non contractuelle et sera librement adaptée par l'établissement en fonction des éventuelles évolutions des programmes. Le volume horaire global des séances sera conservé pour chaque stage en cas de modification de l'offre pédagogique.

Articles L 444-8 et R 444-24 du code de l'éducation :  
À peine de nullité, le contrat d'inscription ne peut être signé qu'au terme d'un délai de huit jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Le présent contrat est réservé, dans le cadre d'enseignements dispensés pendant les vacances scolaires, à des élèves fréquentant, pendant l'année scolaire, un établissement d'enseignement sur place.

## Propriété intellectuelle

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiants inscrits à Médisup est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie, ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de Médisup.

L'étudiant inscrit reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, prêter, échanger ou céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiants, quel qu'en soit le support et la destination, sont interdites. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

## Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par Médisup sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à [contact@medisup.com](mailto:contact@medisup.com) ou par courrier à l'adresse suivante : Médisup secrétariat, 16 rue de la Cerisaie, 75004 Paris.

